



● CONTRAT SANTÉ ET PRÉVOYANCE UES : MODIFICATION DES GARANTIES

Même si le bilan de début 2020 sur nos frais de santé est - par rapport à 2019 - « mieux », notre contrat est toujours en déficit, et ne cesse de se creuser. Depuis 5 ans, nous avons mangé nos réserves constituées auparavant, et nos deux contrats prévoyance et santé atteignent en cumulé 6,5M€.

Des évolutions de garanties santé ont été décidées unilatéralement par la direction. Celle-ci refuse toujours une gestion paritaire de ces contrats alors que les cotisations sont partagées entre la direction et les salariés. Ces derniers devraient donc avoir un droit de regard et la possibilité de faire des choix. Légalement, le changement de garantie ne peut être imposé qu'après avoir prévenu les salariés dans un délai raisonnable !

À savoir, plus de 50% de nos dépenses sont sur Optique et Dentaire.

Au 1er janvier 2021, la direction nous annonce plusieurs évolutions :

1) Baisse de remboursement de la Monture en Optique

Une baisse de facturation a été constatée, car les opticiens auraient baissé les prix suite à la limite de 100€ des remboursements montures dans les contrats responsables. Notre sur-complémentaire permettait d'ajouter 150€ à ces 100€, cela va être réduit à 50€, soit un total de 150€ de plafond pour les montures de tous (avant : 250€ adultes 185€ enfants).

2) Baisse de remboursement des verres simples en Optique

Uniquement pour les verres uni-focaux faible correction (moins de 2 dioptries) : passage à 120€ de plafond contre 154,26€ auparavant. (environ 9042 actes en 2019).

3) Obligation d'utiliser le réseau CARTE BLANCHE pour l'Optique

Pour avoir un remboursement de sur-complémentaire sur l'optique, il faudra passer par un opticien du réseau Carte Blanche (¾ des opticiens aurait carte blanche, présence sur toute la France, avec des tarifs négociés de remise). Donc moins cher pour notre complémentaire. Demandez donc bien la carte blanche ! Et si vous n'avez pas le tiers payant, c'est que ce n'est pas carte blanche !



4) En avril 2021, dé-noémisation des conjoints :

Aujourd'hui, 90% des conjoints sont sur notre complémentaire en 1er rang (contre 40% dans autres entreprises comparables), ce qui n'est pas logique, car certains conjoints doivent avoir une autre complémentaire. Il s'agit de couper la transmission automatique de la sécu à notre complémentaire santé pour les conjoints. Une communication sera faite aux salariés en février/mars pour demander des justificatifs : seuls ceux qui n'ont pas d'autres complémentaires santé et qui n'en ont aucune proposée par leur employeur (sic !) pourront rester noémisés, donc avec la transmission automatique.

► un seul clic pour accéder à la suite de notre article ▼

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Certains salariés ont fait part d'erreurs et d'absence de déclaration de points depuis 2019. Pour sa part, la CFDT a demandé une expertise dès octobre sur ce point. Des problèmes de transmission de DSN ont entraîné des manques dans la transmission des points retraite de certains salariés depuis le passage en DADS en 2017. Les problèmes de 2017 ont été corrigés, la correction a été longue, mais est faite ! Il resterait des problèmes pour 2019, dont juin 2019, en cours de résolution. Nous demandons à la direction de signaler aux salariés de vérifier leurs points retraite et comment le faire.

Pour la CFDT, le problème des retraites est plus profond que le fait que certains mois ne seraient pas pris en compte... Il convient de rappeler que SOPRA STERIA cotise au minimum, de comprendre comment les "sommes isolées" sont prises en compte par l'ARCCO-AGIRC en cas de régularisation avant et après la rupture du contrat de travail, de s'assurer de la bonne prise en compte des heures supplémentaires défiscalisées... L'expertise a été votée. Affaire à suivre.▼

● OPERATION SPÉCIALE «COVID» : CHÈQUE VACANCES OU CHÈQUE LIRE

Ce point a suscité de nombreux débats ainsi que la demande de vos élus CFDT de relancer cette opération pour les salariés qui n'avaient pas pu y souscrire en raison notamment de problèmes techniques liés à la cyberattaque.

Malgré le refus de certains, nous n'avons rien lâché et avons réussi à être persuasifs. L'opération sera relancée du 11 au 29 janvier 2021 pour les salariés présents au 30 septembre 2020 et qui n'ont pas déjà bénéficié de l'opération.▼

● NE MANQUEZ PAS NOTRE PREMIÈRE COMMUNICATION SYNDICALE DE L'ANNÉE 2021!



ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT

en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

Pour plus d'informations : <http://cfdsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : EssentielSopra-proprietaire@yahoogroupes.fr

Vos élus CFDT sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Skype ou messagerie. En cas de difficulté, contactez-nous

► Vous êtes déjà 1114 à nous suivre !
 Suivez-nous sur [LinkedIn](#)